



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

EN CHARGE DE LA PROTECTION
GÉNÉRALISÉE

DIRECTION DE LA SANTÉ
DÉPARTEMENT DES PROGRAMMES DE PRÉVENTION

.....
Affaire suivie par / BATM

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 2896 /MSR/DSP/DPP

Papeete, le 03 MARS 2021

CAHIER DES CHARGES

Prestation de conception et réalisation de spots audio-vidéo pour le Département des programmes de prévention.

Commanditaire : Direction de la Santé

Service référent : DPP- BATM

Personnes chargées du suivi :

- Mme Pauline NIVA – Bureau d'assistance technique et méthodologique
Tél. : 40 488 211 - E-mail : pauline.niva@sante.gov.pf
- Mme Keheilani CHAN – Bureau d'assistance technique et méthodologique
Tél. : 40 488 222 - E-mail : keheilani.chan@sante.gov.pf

CONTEXTE

Des campagnes de prévention et de promotion de la santé sont menées depuis plusieurs décennies par le Département des programmes de prévention de la Direction de la santé. Les sujets sont variés : sevrage tabagique, tuberculose, vaccination, grippe, cancer, diabète, RAA, IST... Les campagnes ont pour objectif d'informer et d'influencer de manière significative les comportements des individus. Elles font l'objet de conceptions audiovisuelles, graphiques et multimédias (flyers, livrets, dossiers de presse, affiches) avec une tendance innovante. Ces campagnes de prévention et de promotion de la santé sont diffusées à travers différents canaux : télévision, radio, cinéma, web...

Au regard du nombre croissant de campagnes déclinées en spot audio-vidéo (une quinzaine par an) dans le cadre des campagnes de prévention et de promotion de la santé, la Direction de la santé souhaite faire appel à un prestataire en capacité d'écrire des scénarios et de réaliser des spots audio-vidéo à la pointe de l'innovation pour soutenir le Département des programmes de prévention dans ses missions.

OBJET

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les modalités du lot unique de prestation pour produire et réaliser des spots audio-vidéo pour le Département des programmes de prévention. Les prestations attendues seront réalisées et mise en œuvre dans le cadre d'un marché public adapté, conformément à l'article LP. 321-2 du code polynésien des marchés publics (CPMP).

DUREE D'EXECUTION

Les prestations démarreront à compter de la notification du titulaire pour une durée de 12 mois renouvelable une fois.

MODALITES DE PRESTATION

1. PRESTATIONS ATTENDUES

Action 1 – Conception de synopsis et de story board en français et tahitien

- Participation à la réflexion créative et au brainstorming avec la cellule de communication et au besoin, le référent des programmes
- Identification et analyse des besoins relatifs à la campagne et aux actions terrains
- Analyse de la faisabilité des projets et proposition de solutions adaptées
- Réalisation des travaux préparatoires : écrire les scénarios, réaliser le storyboard, apporter des modifications jusqu'à validation par la Direction de la santé
- Conception d'identités visuelles
- Cession des droits d'exploitation des supports audio et vidéo à la Direction de la santé

Action 2 – Réalisation et production des spots audio-vidéo en français et tahitien

Le titulaire aura la charge de :

- Organiser le casting des figurants
- Mettre à disposition le matériel nécessaire pour la production et la post production des supports audio-vidéo
- Organiser la logistique inhérente aux tournages des spots
- Produire des spots télévisuels et radiophoniques de 15 secondes à 1 minute sous-titrés en français et tahitien incluant une déclinaison pour les réseaux sociaux.

Action 3 – Remise des spots vidéo pour diffusion sur les 2 chaînes télévisées ainsi que des spots audio pour diffusion dans les radios.

- Les spots TV seront mis au format adaptés aux chaînes locales : Polynésie la 1^{ère} et TNTV
- Les spots radio seront remis au format adaptés aux radios locales : Te reo o Tefana, Radio 1/Tiare FM, Api FM, Radio Polynésie la 1^{ère} et NRJ
- Les spots audio-visuels seront remis au département des programmes de prévention dans leur version finalisée pour archivage

Action 4 – Réaliser des captations vidéo lors d'évènements organisés en lien avec les campagnes de communication

Le prestataire devra filmer des actions de terrains en lien avec les campagnes de prévention et d'informations. Les vidéos devront être montées soit sous forme de capsule soit de « mini-film » de présentation et correspondre au format des réseaux sociaux.

Le prestataire prendra en charge toutes les dépenses relatives aux moyens techniques de réalisation pour le tournage (cachet des figurants, accessoires, lieu de tournage et autres matériels nécessaires au bon déroulement des tournages).

2. SITES CONCERNES ET PERIMETRE DE LA PRESTATION

Tahiti – Département des programmes de prévention de la Direction de la santé publique. Des déplacements vers les structures annexes de la Direction de la santé (centres de consultations spécialisées et cellules de promotion de la santé) travaillant en étroite collaboration avec le DPP pourront avoir lieu. Le périmètre des déplacements est limité à l'île de Tahiti.

3. LIVRABLES ATTENDUS ET OPERATIONS DE VERIFICATIONS ASSOCIEES

Type	Contenu	Echéancier	Lieu de livraison	Vérifications associées
Bilan intermédiaire de prestations Ecriture synopsis et story board et réalisation de spots audio-vidéo	Récapitulatif des prestations réalisées sur la période incluant le nombre de story board : écritures et réalisations. Remise des supports en format PAD	31 mai 2021	Direction de la santé - DPP	Validations nécessaires
Bilan intermédiaire de prestations Ecriture synopsis et story board et réalisation de spots audio-vidéo	Récapitulatif des prestations réalisées sur la période incluant le nombre de story board. : écritures et réalisations. Remise des supports en format PAD	30 Août 2021	Direction de la santé - DPP	Validations nécessaires
Bilan intermédiaire de prestations Ecriture synopsis et story board et réalisation de spots audio-vidéo	Récapitulatif des prestations réalisées sur la période incluant le nombre de story board : écritures et réalisations. Remise des supports en format PAD	30 novembre 2021	Direction de la santé - DPP	Validations nécessaires
Bilan final de prestations Ecriture synopsis et story board et réalisation de spots audio-vidéo	Récapitulatif et bilan des prestations réalisées sur toute la période incluant le nombre de story board : écritures et réalisations. Remise des supports en format PAD	31 mars 2022	Direction de la santé - DPP	Validations nécessaires

4. EXIGENCES PARTICULIERES OU CONTRAINTES POUR L'EXECUTION DE LA PRESTATION

a. Direction de la santé

Pour permettre au titulaire de mener à bien son travail, la Direction de la santé veille à :

- Mettre à la disposition du titulaire tous les éléments qu'elle détient et nécessaires à la connaissance de la problématique en vue de la réalisation de la mission.
- Fournir un calendrier prévisionnel des campagnes pour lesquelles le prestataire pourra être amené à réaliser des spots audio-vidéo ;
- Informer et convoquer le titulaire aux réunions de cadrage ou aux groupes de travail prévus dans le cadre des campagnes et projets menés.

b. Dans le cadre de l'exécution de sa prestation, le titulaire devra :

- Maîtriser les outils audio-visuels : PAO, technique de montage numérique, techniques montage vidéo, montage son,
- Maîtrise des techniques d'écritures du scénario
- Maîtrise des logiciels de production vidéo et de la bureautique
- Connaître les formats de diffusion,
- Maîtriser la réglementation en vigueur en matière de droit à l'image et de droit d'auteur ;
- Disposer des outils et matériels nécessaires à la réalisation de sa prestation ;
- Prendre en charge les déplacements éventuels ;
- Inscrire le logo de la Polynésie française et les noms de « Ministère de la santé en charge de la prévention – Direction de la santé » sur tous les supports produits ;
- Communiquer tout événement indésirable ou information importante.

Pour la bonne exécution de sa prestation, le prestataire devra participer aux réunions de cadrage et aux groupes de travail prévus dans le cadre des projets de campagne selon un planning prévisionnel établi en collaboration avec l'administration.

Le titulaire et la Direction de la santé qui, à l'occasion de l'exécution du marché, ont connaissance d'informations ou reçoivent communication de documents ou d'éléments de toute nature, signalés comme présentant un caractère confidentiel et relatifs notamment aux moyens à mettre en œuvre pour son exécution, au fonctionnement des services du titulaire ou de la Direction de la santé, sont tenus de prendre toutes mesures nécessaires, afin d'éviter que ces informations, documents ou éléments ne soient divulgués à un tiers qui n'a pas à en connaître. Une partie ne peut demander la confidentialité d'informations, de documents ou d'éléments qu'elle a elle-même rendus publics. Ne sont pas couverts par cette obligation de confidentialité les informations, documents ou éléments déjà accessibles au public, au moment où ils sont portés à la connaissance des parties de la convention.

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

1. Prix du marché

Les prix sont réputés fermes et complets pendant toute la durée du marché. Ils comprennent toutes les sujétions nécessaires à l'exécution des prestations (déplacements, fournitures, cessions des droits...) et toutes les charges fiscales ou autre frappant la prestation.

2. Modalités essentielles de financement et de paiement

L'acheteur entend mobiliser pour financer l'opération ses ressources propres, l'engagement provenant du Budget de la Polynésie française.

La dépense sera imputée sur le fond prévention sanitaire et social (FPSS).

Le règlement se fait, après service fait, sur présentation d'une facture établie en trois exemplaires originaux.

Le comptable assignataire chargé des paiements est Monsieur le Payeur de la Polynésie française.

CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES ET/OU OFFRES

1. Pièces à fournir

- Une version originale d'une **déclaration sur l'honneur** dûment datée et signée pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article LP233-1 du CPMP (voir modèle en annexe) ;
- Une lettre de candidature faisant connaître au moins :
 - o a) ses nom et prénom(s), son numéro Tahiti ou équivalent, ses coordonnées, sa forme juridique,
 - b) le cas échéant, son numéro d'immatriculation au registre de commerce et des

- sociétés, le nom commercial et la dénomination sociale,
c) s'il agit au nom d'une personne morale, la qualité en laquelle il agit,
d) dans le cas d'un groupement, l'identité de chaque membre du groupement ainsi que celle du mandataire et l'étendue de son habilitation"
- Un **devis** détaillant les prestations demandées et le prix, daté et signé par le signataire du projet de convention ;
 - Les **copies des diplômes** (au minimum Bac +2 : BTS métier de l'audio-visuel) ;
 - Un **portfolio** des réalisations audio-vidéo antérieures ;
 - Un **relevé d'identité bancaire** (RIB) ;
 - La **copie de la carte d'identité** ;
 - Pour le candidat en redressement judiciaire, il doit également fournir les documents ou renseignements permettant de justifier qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché

2. Comment proposer sa candidature et son offre ?

a. Par courriel

A l'adresse suivante : secretariat.dpp@sante.gov.pf

Objet du mail : « CONFIDENTIEL – Prestation de conception et réalisation de spots audio-vidéo »

Contenu du mail : « Par la présente, je vous joins mon dossier de candidature pour le marché sans formalité relatif à une prestation de de conception et réalisation de spots audio-vidéo pour le Département des programmes de prévention »

Joindre les pièces demandées au mail

b. Par dépôt du dossier sur place

Insérer dans une même enveloppe A4 les pièces mentionnées ci-dessus.

Sur cette enveloppe, devront être mentionnés :

- L'adresse suivante : Direction de la Santé Publique – Département des Programmes de Prévention, Imm. LO, Rue du C. Destremeau, en face du temple de Paofai.
- L'objet de la consultation : « Prestation de de conception et réalisation de spots audio-vidéo pour le Département des programmes de prévention »
- « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »
- Au dos de cette enveloppe devront être indiqués le nom et l'adresse (postale et mail) du candidat. Cette enveloppe devra être remise cachetée, contre récépissé au secrétariat du Département des Programmes de Prévention de la Direction de la Santé, du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30 et le vendredi de 7h30 à 14h30, Imm. LO, rue du C. Destremeau, en face du temple de Paofai.

Avant le 9 avril 2021 à 11h00, délai de rigueur.

Les plis qui seraient remis après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Si une nouvelle offre est envoyée par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. Dans le cas où une candidature ou une offre serait irrégulière, l'acheteur se réserve le droit de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 7 jours.

Dans l'éventualité où votre candidature serait retenue, l'original des pièces à fournir pourront vous être réclamées ultérieurement par l'acheteur public.

3. Négociation

L'acheteur se réserve le droit de procéder, après analyse des offres, à une négociation écrite avec les candidats ayant remis une offre. Cependant, l'acheteur pourra juger que compte tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire. Il est donc dans l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale. En cas de négociation, l'invitation à négocier se fera par l'envoi d'un courrier par voie électronique.

4. Critères de sélection de l'offre

Les offres seront appréciées en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Critères	Points (pts)
1. Qualifications professionnelles - Créativité, innovation - Curiosité artistique de l'audio-visuel	40 pts (20 pts)
2. Compétences professionnelles - Capacités techniques et professionnelles	(20 pts)
3. Prix	40 pts

L'offre qui aura obtenu la meilleure note sera retenue et fera l'objet d'une convention avec le titulaire.

Pour le Ministre et par Délégation



Dr Laurence BONNAC-THERON